

MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 16 FEVRIER 2017

Le seize février deux mil dix-sept à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, Mme Chantal HUBERT, Mme Isabelle GAMACHE (arrivée en cours de séance), M. Laurent LE MARQUIS, M. Eric RULIER, Mme Virginie LE POITTEVIN, M. Yann LANCELOT, M. Grégory NEEL, M. Benoit MARTYN, M. Christophe POLIDOR.

Étaient absents excusés : Mme Marie-Hélène LANGLET (pouvoir à Mme HUBERT), M. Jean-Yves LAURENT (pouvoir à M. LE MARQUIS), M. Christian EUGENIE (pouvoir à M. RULIER)

Secrétaire de séance : M. Benoit MARTYN

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Devis
- Demandes de subventions
- Distributeur de pain

Accord unanime de l'assemblée

Début de la séance : 18H30

Le compte-rendu de la séance du 12 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

PERSONNEL

160217-10

Renouvellement convention mission inspection en hygiène et sécurité au travail

En vertu des dispositions contenues dans l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les communes et les établissements publics doivent désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (ACFI).

Ils ont la possibilité de satisfaire à cette obligation :

- En désignant un agent en interne,
- En passant convention avec l'inspection du travail,
- Ou bien en passant convention avec le Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion assure ce type de mission depuis le 1^{er} janvier 2005.

L'Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection aura notamment pour rôle de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

L'intervention correspondante est facturée par le Centre de Gestion 410 € par journée d'intervention sur site pour toute durée supérieure à une demi-journée et 205 € par demi-journée d'intervention sur site pour toute durée inférieure à une demi-journée.

Ces précisions étant apportées, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le maire à :
 - o procéder au renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion, à compter du 1^{er} janvier 2017 afin d'assurer la mission d'inspection,
 - o Signer la convention y afférente.
 - o S'engage à voter, lors du vote du budget primitif de l'exercice 2017, les crédits destinés à financer la dépense correspondante.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

160217-11

Recrutement en contrat aidé

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à recruter un agent en contrat aidé pour les services techniques, et à signer tous les documents y afférents.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

ECOLE

Compte rendu Conseil d'école du 6 février 2016

- Les effectifs à la rentrée scolaire 2017/2018 sont estimés à 125 enfants.
- Les enfants ont été très intéressés par leur visite du centre de secours de Cherbourg.
-

160217-12

Appel à projet « collèges numériques et innovation pédagogique »

Après délibération, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à :

- répondre à l'appel à projet « collègues numériques et innovation pédagogique » pour doter les écoles d'équipements numériques (tablettes, ordinateurs, visualiseurs, logiciels,...).
- déposer une demande de subvention auprès de l'organisme compétent, pour financer ces matériels (1€ investi par la collectivité donnera droit à 1€ versé par l'état, jusqu'à un montant maximum de 8000 €).

et à signer les documents y afférents.

- accepte la faisabilité et le coût du projet
- approuve le plan de financement,
- inscrit les crédits suffisants au budget communal.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Un rendez-vous sera pris avec la direction des services départementaux de l'académie de Caen afin de définir le projet.

160217-13

Devis FRANCAS : budget TAP 2017

Le devis des Francas pour les 37 séances d'activités péri-éducatives du jeudi après-midi programmées sur l'année 2017, auxquelles, environ 110 enfants participent, est présenté au Conseil Municipal, pour un montant à payer de :

7661.27 € (10171.27 € - la participation de la CAF de 2510 €).

Cette proposition est réalisée avec une équipe composée d'un directeur, de deux animateurs (pour la période de janvier et février) puis trois animateurs à compter de mars, afin de renforcer les effectifs.

Après délibération, le Conseil Municipal valide le budget 2017 des TAP, présenté par les Francas de la Manche.

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 611 du BP 2017.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

160217-14

Demande de subvention FIPDR

Dans le cadre de la mise en sécurité des établissements scolaires, des alarmes et des téléphones d'urgence seront prochainement installés dans les différents bâtiments. Ces matériels peuvent bénéficier d'une subvention de l'état pouvant aller jusqu'à 80% des frais engagés.

Afin de financer ces travaux de sécurisation des établissements scolaires, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la faisabilité et le coût des travaux,
- approuve le plan de financement,
- autorise le Maire à demander une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance et de la radicalisation 2017, et à signer tous les documents y afférents.
- inscrit les crédits suffisants au budget communal.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

MAIRIE

160217-15

Mise à disposition d'un distributeur de pain

La société LE DISTRIB a transmis à la mairie, une proposition d'installation d'un distributeur automatique de pain. Cet appareil serait approvisionné tous les jours en pain frais, par un artisan boulanger d'une commune voisine.

La commune n'aurait à sa charge que la dépense d'électricité, évaluée à 7 € par mois.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte la mise en place du distributeur de pain dans le bourg, sous réserve que sa localisation soit compatible avec les installations de la commune
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0

La commission bâtiments est invitée a se réunir pour réfléchir au lieu d'implantation de l'appareil.

19H05 ENTREE EN SALLE DE MME GAMACHE

BUDGET

160217-16

Passage en investissement achat de poteaux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une facture de JS Fournitures pour l'achat de 3 poteaux, pour un montant HT de 81.51 € soit 97.81 € TTC.

Considérant que le prix unitaire HT de ces biens est inférieur à 500 €,
Considérant qu'il s'agit de biens durables,
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Commune de HARDINVEST

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2152.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Présentation du CA 2016

Madame Arlette VIDEGRAIN présente le CA 2016 :

FONCTIONNEMENT		CA 2016
	TOTAL OPERATIONS 2016	
A)	FONCTIONNEMENT 2016 Recettes	586 470,03 €
B)	FONCTIONNEMENT 2016 Dépenses	488 897,66 €
C)	TOTAL = (A) - (B) SOLDE	97 572,37 €
OO2	AFFECTATION EXCEDENT ANTERIEUR	150 694,55 €
	Régularisation	0,55 €
F)	SOLDE A AFFECTER	248 267,47 €

INVESTISSEMENT		CA 2016
	TOTAL OPERATIONS 2016	
A)	INVESTISSEMENT 2016 Recettes	451 476,00 €
B)	INVESTISSEMENT 2016 Dépenses	753 981,65 €
C)	TOTAL = (A)-(B) SOLDE	- 302 505,65 €
OO1	SOLDE D'EXECUT.INVESTISS / REPORTE	211 056,34 €
O21	SOLDE DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT	- 91 449,31 €

RAR 2016

Commune de HARDINVEST

DEPENSES		RECETTES	
Notaire Isigny	1 000,00	Contrat territoire T3	15 000,00
Poteaux	97,81	Atelier députée	10 000,00
Accès handicapés	204,12	DETR Accès handicapés	2 277,00
Accès bâtiments communaux	14 767,92	DETR extension atelier	5 644,00
Voirie	22 336,80	Subvention intérieur T3	36 000,00
	38 406,65		68 921,00
RAR DEPENSES		38 406,65 €	
RAR RECETTES		68 921,00 €	
RAR 2016		30 514,35 €	

RESULTAT FONCTIONNEMENT	248 267,47 €
RESULTAT INVESTISSEMENT	- 91 449,31 €
RESTE A REALISER	30 514,35 €
SOIT: SOLDE EXCEDENTAIRE A AFFECTER	187 332,51 €

LOTISSEMENTS

A ce jour, il reste 7 parcelles disponibles sur 19 lots dans le lotissement « résidence Le Rocher » et 5 sur 7 dans le lotissement « le Clos de l'Eglise II ».

LOGEMENTS LOCATIFS

Le dysfonctionnement sur une pompe à chaleur persiste. Un rendez-vous est fixé sur place avec les entreprises en charge de ce matériel.

EGLISE/CIMETIERE

160217-17

Devis Maurouard : Travaux divers

Un devis de l'entreprise Maurouard concernant divers travaux de finition dans le cimetière (fourniture, taille et gravure de plaques pour l'ossuaire, mise en place de fourreaux pour l'éclairage, ...), est présenté au Conseil Municipal, pour un montant HT de 620 €, soit 744 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2017.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

SALLE POLYVALENTE

160217-18

Prêt de la salle à l'association AFARES

Monsieur le Maire présente la demande de l'association pour les Familles et Amis de l'Ehpad Elisabeth de Surville (AFARES) qui souhaite réserver la salle communale à titre gratuit, afin d'y organiser un thé dansant ouvert aux résidents de l'Ehpad mais aussi aux personnes extérieures (danseurs, animatrices, aidants, familles et organisateurs).

Après délibération, le Conseil Municipal décide du prêt de la salle à titre gratuit, un jour sur semaine au cours de l'année 2017, à cette association pour l'organisation de son animation.

L'association devra prendre à sa charge les frais annexes liés à l'occupation de la salle.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Mairie a repris la gestion financière et des réservations de la salle polyvalente.

ATELIERS

160217-19

Devis mise en place d'une clôture

Dans le cadre des travaux de rénovation prévus à l'atelier municipal situé au Mont, des devis ont été demandés pour la fourniture et la pose d'une clôture autour du bâtiment.

Deux propositions ont été réceptionnées. Après délibération, le Conseil Municipal, décide de retenir le devis le mieux disant, soit celui de la SARL CCTP pour un montant HT de 2 612.65 €, soit 3 135.18 € TTC et un délai d'intervention de 6 semaines.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2017.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

VOIRIE

160217-20

Achat d'illuminations de Noël

Il est proposé l'achat d'illuminations de Noël, sur les catalogues de déstockage, afin de compléter les décors de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, donne pouvoir à Madame Chantal HUBERT et à la commission fleurissement, pour passer commande de décors de Noël pour un montant maximum, de 1 500 € TTC.

Ces dépenses seront imputées en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2017.

Voix pour : 14

Voix contre : 0
Abstentions : 0

Travaux de voirie du Haut Manoir

Un estimatif pour des travaux de voirie au Haut Manoir a été présenté au Conseil Municipal afin de les porter au BP 2017.

SDEM

160217-21

Devis rénovation éclairage public

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les estimations pour le remplacement des horloges de commande ancienne génération par des horloges astronomiques radiosynchronisées.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 1 600 € HT pour 3 horloges ou de 3 270 € pour 7 horloges.

Conformément au barème du SDEM, la participation de la commune s'élève à environ 480 € pour 3 horloges ou 981 € pour 7 horloges.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation du remplacement de 7 horloges,
- Demandent au SDEM que les travaux soient achevés dès que possible.
- Acceptent la participation de la commune de 981 €
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- Donnent pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Les horloges gérant l'éclairage du bourg, d'une moitié de la Longue Chasse et du Ferrage sont particulièrement vétustes.

ANCIENNE MAIRIE

160217-22

Maîtrise d'œuvre

Une offre de marché pour la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de l'ancienne Mairie en 2 logements locatifs, a été réceptionnée.

Cette proposition d'honoraires, fournie par Monsieur Jack DE LA LLAVE, annonce un coût prévisionnel provisoire des travaux compris entre 400 000 et 410 000 € HT.

Avec une rémunération de :

- Pour une tranche ferme comprenant : relevé du bâtiment existant-ESQ-APS, un montant forfaitaire de 4 000€ HT
- Pour la mission complète, en tranche conditionnelle, un taux de rémunération de 6%.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide cette proposition.

Voix pour : 13
Voix contre : 1
Absentions : 0

Au coût prévisionnel des travaux, de 400 000 € /410 000 €, s'ajouteront les frais de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique, de SPS, d'étude thermique, de Taxe d'Aménagement, de TVA,...soit, environ 40 000 à 50 000 €.

Un conseiller Municipal propose de faire raser le bâtiment et de repartir sur une nouvelle construction, pour un coût de revient moins élevé.

En optant pour cette solution, la commune ne pourrait prétendre à la subvention au titre du fond d'investissement rural car celle-ci n'est destinée qu'aux projets de rénovation, alors qu'elle peut représenter jusqu'à 60% du montant du projet.

De plus, la TVA, dans le cadre de la rénovation est de 10% alors que sur une nouvelle construction, le taux appliqué est de 20%.

Pour finir, il est souligné que l'ancienne mairie a un cachet architectural qu'il paraît souhaitable de conserver.

160217-23

Demande de subvention DSIL (Dotation soutien investissement local)

Afin de financer les travaux de rénovation de l'ancienne Mairie, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- *accepte la faisabilité et le coût des travaux,*
- *approuve le plan de financement,*
- autorise le Maire à demander une subvention au titre de la DSIL 2017, et à signer tous les documents y afférents.
- *inscrit les crédits suffisants au budget communal.*

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

160217-24

Demande de subvention ministérielle

Afin de financer les travaux de rénovation de l'ancienne Mairie, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- *accepte la faisabilité et le coût des travaux,*
- *approuve le plan de financement,*
- autorise le Maire à demander une subvention ministérielle, et à signer tous les documents y afférents.
- *inscrit les crédits suffisants au budget communal.*

Voix pour : 14
Voix contre : 0

Abstentions : 0

AGGLOMERATION DU COTENTIN

La prochaine réunion est prévue le 23 février.

COMMUNE NOUVELLE

Les différents groupes de travail et le copil se sont réunis fin janvier et début février. Ces réunions ont permis de dresser un état des lieux des 6 communes (personnels, patrimoine, finances, CCAS, ...). Les prochains rendez-vous sont d'ores et déjà programmés sur mars.

La charte de la commune nouvelle est en cours de création.

La commune de Hardinvast maintient son souhait de consultation de la population.

SUBVENTIONS

Information

La commune de Cherbourg-en-Cotentin ayant décidé de ne plus attribuer la subvention « fournitures scolaires » aux collèges ; le collège le Ferronay ne sollicitera plus les autres communes par souci d'équité envers les élèves.

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements divers
- Avenir Groupement Douve/Divette : le groupement ne bénéficiant plus des subventions accordées par la CCDD, va demander aux communes de prendre le relais afin de pérenniser l'avenir du Club.

Séance levée à 20h20